

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé d'action foncière et d'urbanisme au pôle Nantes Centralité**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment les articles L.333-12, L.557-2 et L.554-4, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au pôle Nantes Centralité, un emploi de chargé d'action foncière et d'urbanisme, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Sous la responsabilité de la Responsable de l'unité ADS/Foncier, le chargé d'action foncière et d'urbanisme met en œuvre les procédures d'acquisition et de cession immobilières et assure l'instruction des dossiers relevant du droit des sols au regard des compétences de Nantes Métropole

**> mettre en œuvre les procédures d'acquisition et de cession immobilières**

- Négocier, contacter les géomètres, France Domaine, classement et déclassement le cas échéant, veiller au suivi notarial, budgétaire et comptable
- Assurer la gestion du Droit de préemption urbain : analyse des DIA, étude d'opportunité d'acquisition en vue de constitution de réserves foncières
- Régulariser la domanialité dans les quartiers relevant de la politique de la Ville;
- Délivrer les certificats d'alignements

- Réaliser l'inventaire du statut des voies
- En tant qu'assistant urbaniste : Participer aux procédures d'urbanisme réglementaire, suivre des études et projets urbains initiés en interne,

**> Gestion des autorisations du droit des sols**

- Réceptionner et analyser les différents types de dossiers relevant du Droit des sols transmis par la ville de Nantes.
- Déterminer les compétences de Nantes Métropole concernées par le projet
- Organiser la consultation des différents services
- Réaliser la synthèse des avis avec transmission à la ville de Nantes dans le respect des délais d'instruction
- Recevoir les pétitionnaires pour des demandes de renseignements.

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de chargé d'action foncière et d'urbanisme – Pôle Nantes Centralité est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de rédacteur principal 2ème classe, à savoir au minimum / B 389 et au maximum / B 597, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

**15 JUL. 2024**

Fait à Nantes, le **10 JUL. 2024**

Pour la Présidente  
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

